

PREFECTURE DU DISTRICT DE L'OUEST LAUSANNOIS

PROCES-VERBAL D'INSTALLATION ASSOCIATION INTERCOMMUNALE

ASIGOS

Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement scolaire de Prilly

2 juillet 2021

Législature 2021 - 2026

Présidence : Anne Marion Freiss, préfète

Ordre du jour :

Présidence de la Préfète

1. Nomination de la/du secrétaire provisoire et de deux scrutateurs provisoires
2. Contrôle de la liste des délégués communaux (Conseil intercommunal et Comité de direction)
3. Assermentation des membres du Conseil intercommunal
4. Election de la/du Président.e du Conseil intercommunal
5. Election de la/du Secrétaire du Conseil intercommunal

Présidence de la/du Président.e du Conseil intercommunal

6. Election de la/du Vice-Président.e du Conseil intercommunal
7. Election de deux scrutateurs et de deux scrutateurs-suppléants
8. Election des membres du Comité de direction
9. Election de la/du Président.e du Comité de direction
10. Election des membres suppléants du Comité de direction
11. Assermentation des membres du Comité de direction et des suppléants
12. Election de la Commission de gestion et des suppléants
13. Divers
 - 13.1 Lecture et adoption du procès-verbal d'installation des autorités intercommunales

Ces opérations se déroulent conformément à la Loi sur les communes et aux statuts.

Il est constaté que les nominations au Conseil intercommunal ont été faites régulièrement.

La liste des délégués est déposée sur le bureau.

Il a également été constaté que ces élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Fonctionne comme secrétaire provisoire : Mme Valérie BORER

Fonctionne comme scrutateurs provisoires : Mme Geneviève NOSEDA-GUIGNARD
M. Philippe MAROLF

15 conseillers sont présents

9 conseillers sont absents ou excusés

3 membres du Comité de direction sont présents

2 membres suppléants du Comité de direction sont présents

0 membre du Comité de direction sont absents ou excusés

1 membre suppléant du Comité de direction est absent ou excusé

Les conseillers et/ou membres du Comité de direction absents seront assermentés à la première séance du Conseil intercommunal à laquelle ils participeront.

Chaque membre du Conseil intercommunal est appelé, solennise la promesse légale, ensuite le Comité de direction et enfin la ou le Président.e du Comité de direction, selon l'article 62 de la loi sur les communes.

Est élu Président du Conseil intercommunal : M. Jean-Claude PISANI

Est élue Secrétaire du Conseil intercommunal : Mme Valérie BORER

Est élu.e Vice-Président.e du Conseil intercommunal : -

Sont élus au Comité de direction :

Mme Nathalie SCHÖNI, Jouxens-Mézery

Mme Rebecca JOLY, Prilly

M. Luigi MANCINI, Romanel-sur-Lausanne

Est élue Présidente du Comité de direction de l'Association :

Mme Rebecca JOLY

Sont élus membres de la Commission de gestion et des finances :

Mme Aurélie BARBEY

M. Christian BOVEY

M. Fabien DEILLON

M. Thierry GRANDCHAMP

M. Philippe MUGGLI

Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le Président du Conseil intercommunal et la secrétaire (selon l'article 12 et 114 de la Loi sur les communes du 28 février 1956).

Le procès-verbal est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 15h05

la Préfète

la secrétaire

Anne MARION FREISS

Valérie BORER